

Chèr·e·s Président·e·s,

Suite aux annonces du Ministre de la Santé faites mercredi dernier, nous venons de recevoir les informations préfectorales précisant les nouvelles mesures liées à la situation sanitaire de la covid applicables à 19 communes de la métropole dont Maromme fait partie.

Voici donc les nouvelles dispositions qui seront en vigueur dès samedi 26 septembre 0h sur la ville de Maromme et pour une durée minimale de 15 jours :

Les activités physiques et sportives sont interdites dans les établissements sportifs couverts (voir liste ci-dessous) sauf pour les groupes scolaires, périscolaires et les activités des mineurs.

Donc, dans les équipements sportifs couverts, seuls les majeurs des associations ou organismes non-scolaires sont concernés par les interdictions.

Gymnases Lesueur, Rabelais, Cauchy et Jesse Owens

Salles spécialisées : Dojo, salle de danse, salle de musculation, salle de gymnastique, salle de tennis de table, stand de tir, salle de billard

Cela signifie donc que les équipements extérieurs restent accessibles pour la pratique sportive. La même règle perdure pour les vestiaires, à savoir qu'ils demeurent fermés pour les entraînements et accessibles sur demande pour les compétitions, mais uniquement des mineurs

Dès ce week-end, les activités suivantes pour les adultes ne sont donc plus possibles :

entraînements et pratique libre : karaté, judo, musculation, tennis de table, tennis, tir aux armes, roller derby, danse modern'jazz

rencontres sportives : championnats par équipe de tennis

- Les salles polyvalentes et salles des fêtes (ERP L, liste ci-dessous) demeurent accessibles pour les activités associatives sous respect des protocoles sanitaires.

Dans ces équipements, hormis les activités non-festives et non-sportives, les réunions sont donc possibles, en fonction du respect des gestes barrières et des protocoles que nous travaillons avec vous.

Les salles Maïa et Isis de la MMDA

Les salles Villon et Marot à la Maine

La salle Jeanne Thibault

Les autres salles d'activité de la MMDA

Il m'importait de vous donner rapidement des informations après réception des textes officiels, notamment pour que vous puissiez préparer votre week-end et prévenir vos adhérents.

Je reviendrais vers vous en début de semaine prochaine si certaines mesures complémentaires intervenaient au niveau de la mairie.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des interrogations particulières concernant vos pratiques respectives.

Bon courage à tous,

Jean SANDU